

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL n° 26/PSH 351

Portant sur l'autorisation d'occupation du domaine public, sur la modification de la circulation des véhicules et des piétons, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le mardi 04 août 2026, à l'occasion d'un déménagement et d'un emménagement.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code Pénal,
- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code de la Voirie Routière
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Les délibérations du conseil municipal n° 23/05/2022-03 et n°22/04/2024-09, fixant les tarifs d'occupation du domaine public et privé communal,
- VU La demande l'entreprise ARGOAT Déménagement.

Considérant que par mesure de sécurité et afin de faciliter un déménagement et d'un emménagement, il est nécessaire d'autoriser l'occupation du domaine public ainsi que de modifier la circulation des piétons et des véhicules, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le mardi 04 août 2026.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise sera autorisée à occuper le domaine public, boulevard Foch et rue Georges Clémenceau, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le mardi 04 août 2026.
- ARTICLE 2 :** La circulation des véhicules sera interdite rue Georges Clémenceau le mardi 04 août 2026, de 08h à 12h.
- ARTICLE 3 :** La circulation des piétons se fera sur le trottoir situé en face du n°49 bd Foch, le mardi 04 août, de 10h à 16h.
- ARTICLE 4 :** Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.
- ARTICLE 5 :** Cette occupation donnera lieu à la perception d'une redevance fixée par le Conseil Municipal d'un montant de 60 €.
- ARTICLE 6 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- ARTICLE 7 :** Le commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Binic-Etables-sur-Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 09 juillet 2026.

Le Maire,
Thierry SIMELIERE.



Conformément à l'article L. 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui sera publié ce jour.



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Demande à déposer 10 jours avant le début des travaux.

+ une demande n° Georges Clémenceau.

Le demandeur Particulier ☐ Entreprise ☒

Nom : Prénom :
Dénomination : ARGOAT Déménagement Représenté par : M. Le Treize
N° SIRET : 751 351 263 000 915
Adresse : Zone Aéroportuaire St Brieuc Armor
Code Postal : 22590 Localité : PORDIC
Téléphone : 02 96 69 39 39 Courriel : contact@argoatdeménagement.fr

Localisation du site concerné par la demande

Nom : Prénom :
Adresse : 49, rue FOCH
Code Postal : 22410 Localité : SAINT-QUAY-PORTRIEUX

Nature de l'occupation

Travaux ☐ type de travaux :
Livraison ☐ Déménagement ☒ (camion + échelle électrique)
Dépôt ☐ type de dépôt :
Echaffaudage ☐ Nacelle ☐ autres ☐
Trottoir ☒ Chaussée ☐ Espace vert ☐ Autres ☐
Date de début : 4 Août 2026 Date de fin : 4 Août 2026

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				Total
Occupation privative de la voirie, échafaudages, dépôts de matériaux sur trottoir, chaussée, y compris véhicules de chantier m²/jour	0.50	/m²	/jour	
tarif sans autorisation m²/jour	5.00	/m²	/jour	
Forfait route barrée (hors prestations de sécurité comprenant l'établissement d'une déviation par les services techniques et la fourniture de panneaux de signalisation).	30.00		1 /jour	30
tarif sans autorisation	90.00		/jour	
Neutralisation de stationnement véhicules (déménagements, engins, livraisons...) /place/jour	3.00	3 /place	1 /jour	3,-
tarif sans autorisation place/jour	30.00	/place	/jour	
Prestation de sécurité et de mise en place de la signalisation (location de panneaux incluses)	30			30
TOTAL				60

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Pordic Le : 1/7/26
Nom : LE TREIZE Prénom : Daniël Qualité : Gerant
Signature : [Signature]
SARL ARGOAT DEMENAGEMENTS
Zone Aéroportuaire
22590 PORDIC
Tél. 02 96 69 39 39
Fax : 02 96 69 39 69